

12 JUL. 2017

**CICLIC**  
Agence Régionale du Centre Val de Loire  
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 23 juin 2017**

Le vingt-trois juin deux mille dix-sept, à quinze heures cinq, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la DRAC Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt-trois mai deux mille dix-sept.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;  
Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Benjamin CADON

Les représentants du personnel :

Monsieur Simon LEGUERE

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Gérard BERT ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Julie GERMAIN ; Madame Maryse LAPLACE ; Madame Michèle PREVOST ; Monsieur Pascal USSEGLIO

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ;  
Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ;  
Madame Sabrina MARAIS, assistante des conseillers musées, arts plastiques, livre et lecture et cinéma à la DRAC Centre-Val de Loire ;  
Madame Karine SAUZET, cheffe de service territoires et publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 9

- Votants : 16 (dont sept pouvoirs)

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MARS 2017**

Délibération 15-2017

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 17 mars 2017.

*Votants : 16*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

